

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 11

Buchbesprechung: Bulletin bibliographique

Autor: L.G. / F.F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Die Wehrpflicht und die ausserdienstlichen militärischen Pflichten nach schweizerischem Recht, par Wilhelm Frick, Docteur en Droit. Benno Schwabe & C^{ie}, édit., Bâle.

Divisant son ouvrage en quatre parties l'auteur retrace dans la première le caractère historique et les origines de l'obligation de servir en Suisse, dans les suivantes le caractère juridique et l'organisation de l'armée, la définition et l'étendue de l'obligation de servir et finalement les obligations militaires en dehors du service.

J'emploie à dessein l'expression « obligation de servir » car l'auteur fait, et avec raison, une distinction très nette entre le service militaire proprement dit, auquel sont seuls astreints les hommes incorporés dans l'armée, et l'obligation de servir qui s'étend à tous les citoyens suisses et même aux étrangers domiciliés dans le territoire de la Confédération pour autant qu'ils n'y sont pas soustraits par des traités internationaux.

Un peu spécial pour la grande masse des lecteurs cet ouvrage sera lu avec fruit par les juristes qu'intéressent les questions militaires. Bien documenté par la fréquentation de nos meilleurs historiens et écrivains militaires et par une étude approfondie de nos constitutions et lois d'organisation militaire successives, la subdivision de cet ouvrage en chapitres et paragraphes logiquement ordonnés en rend la lecture facile.

Il est regrettable à mes yeux que l'auteur ne l'ait pas complété par un chapitre indiquant sommairement et dans ses grandes lignes l'origine et le développement de l'obligation de servir et des institutions militaires dans les grands pays qui nous entourent.

Quoique semblable constatation s'impose déjà à la seule lecture de cet opuscule, ce chapitre aurait fait ressortir mieux encore combien profondément notre organisation militaire prend ses racines dans notre passé et dans notre histoire, combien elle répond à nos institutions démocratiques, partant combien nous devons tenir aux principes qui la régissent, notamment au service militaire obligatoire pour tous.

Comme nous le D^r Frick l'a bien senti ; aussi ne peut-on qu'applaudir à ses idées lorsque dans sa conclusion il dit :

« Le développement et l'état actuel de notre armée sont justifiés non seulement par la situation politique et les maximes d'Etat de la Suisse, mais sont en outre la manifestation d'une complète souveraineté d'Etat. La Confédération ne pourrait consentir volontairement à un amoindrissement de cette souveraineté, au profit d'autres Etats, et dans le but d'éviter des guerres, que si elle n'est pas mise hors d'état d'accomplir sa volonté. Aussi les principes de notre organisation militaire devront-ils être maintenus même dans le cadre d'une ligue des nations. Car la tâche de l'armée ne comporte pas seulement la défense extérieure, mais aussi le maintien de l'ordre et de la tranquillité à l'intérieur. Aussi ne doit-on employer dans ce but en Suisse qu'un moyen émanant de son peuple et qui réponde à ses usages. Seule sera solide et durable une institution basée sur l'histoire et la tradition, émanant de la vie intime d'un peuple et qui ne lui sera pas étrangère. Plus que tout autre peut-être la Suisse est restée fidèle à elle-même dans le développement de ses institutions militaires. Aussi ce développement doit-il rester le fil conducteur qui devra diriger notre organisation militaire à venir. »

L. G.

Entwicklung der Taktik im Weltkrieg, von W. BALCK, Generalleutnant z. D. Mit 18 Skizzen im Text. Berlin 1920. R. Eisenschmidt, édit. Prix 28 marcs.

S'il est un auteur militaire qui pût entreprendre l'étude du développement de la tactique pendant la guerre européenne, c'est assurément le général Balck. Tous ses travaux antérieurs l'y ont préparé. Il n'avait qu'à suivre le sillon qu'il creuse depuis longtemps, et fort de sa méthodique connaissance du passé, demander à la comparaison avec le présent des conclusions et des enseignements.

Son nouvel ouvrage a été composé à peu près sur le type de sa *Tactique* dont une édition revue et très augmentée à la suite des campagnes du Transvaal et de Mandchourie a paru peu d'années avant la guerre. Nouvel ouvrage considérable, dans le détail duquel une simple notice bibliographique ne saurait entrer. Elle doit se borner à esquisser le cadre.

Après une opposition entre l'instruction militaire du temps de paix et la réalité du champ de bataille, l'auteur aborde successivement dans un aperçu général des événements, la guerre de mouvement, la guerre de position en Occident de 1914 à 1917, et la guerre au front de l'est en Italie. Dans chacun de ces chapitres, il s'arrête à l'infanterie, à la cavalerie et à l'artillerie de chaque belligérant et jette un premier regard sur leurs procédés de combat respectifs. Il examine ensuite, à l'occasion de quelques-unes des grandes actions dont ces fronts furent le théâtre, les transformations introduites dans l'utilisation des armes, puis il passe aux moyens techniques de la guerre contemporaine, automobilisme et chars d'assaut, service des liaisons, aérostation, gaz, etc. Il termine par des chapitres développés sur les enseignements tactiques procurés par l'application de ces moyens : la défense élastique, l'utilisation de l'avant-terrain, les divisions d'attaque, les attaques allemandes à but limité, l'action des diverses armes, etc., etc.

L'exposé est d'un haut intérêt. Néanmoins, on ne retrouve pas à chaque page la sérénité que laissait la lecture des volumes d'avant-guerre. C'est que le général Balck n'est pas parvenu, — cela se conçoit d'ailleurs, — à se libérer de l'horizon politique allemand, si bien que l'on se demande parfois si l'étude des faits et surtout les appréciations qu'ils lui dictent ne sont pas influencés par la thèse du dernier chapitre, relatif aux batailles de 1918. Cette thèse est celle de Ludendorff, à laquelle souscrivent presque tous les généraux allemands, avec plus de discipline, semble-t-il, que de rigueur dans le raisonnement. Grâce à l'excellence de ses procédés tactiques, l'armée allait procurer à l'Empire une paix favorable lorsque le peuple a flanché ; les procédés n'ont pas eu le temps de déployer leur effet. Le peuple a manqué de moral au moment où celui des soldats, qui avait été fortement ébranlé les semaines d'avant, se raffermissait sous le sentiment qu'il dépendait d'eux de briser la volonté des ennemis de détruire la nation allemande. Dès l'instant que les hommes reprenaient confiance, « nous étions supérieurs à n'importe quel adversaire. »

Le général affirme cette fin de guerre, mais sans preuves, si ce n'est une lettre de campagne anonyme qui l'affirme comme lui. Cette conclusion un peu maigre et superficielle nuit partiellement à l'autorité du reste.

Mais ce reste est assez riche en observations pour qu'il y ait grand profit à s'en enquérir et à en faire l'objet d'utiles méditations.

F. F.